

AFSA
ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

Des actes, pas davantage de discussions

Position de l'AFSA sur l'avenir de l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC COP31

Neuf ans de négociations: **: la COP31 doit mettre fin au déficit de mise en œuvre**

L'agriculture fait l'objet de discussions dans le cadre de deux programmes de travail spécifiques relevant de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis près d'une décennie, d'abord à travers le « Koronivia Joint Work on Agriculture » (travail conjoint sur l'agriculture) de 2017 à 2022, puis par le « Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security » (SJWA), un programme quadriennal couvrant la période 2022-2026, que la COP27 a établi par la décision 3/CP.27 dans le but explicite de faire progresser la mise en œuvre (CCNUCC, 2022). Ensemble, ces deux programmes de travail ont donné lieu à un cycle d'ateliers, de contributions, de rapports de synthèse et de dialogues, sans pour autant apporter quoi que ce soit aux personnes qui nourrissent le continent.

> *La COP31 ne doit pas reproduire l'échec de Koronivia, qui n'a pas su transformer les connaissances accumulées en un soutien accessible aux producteurs alimentaires.*

Seuls 0,8 % des financements climatiques parviennent aux systèmes agroalimentaires à petite échelle, après une chute de 44 % des flux en seulement deux ans (Chiriac et al., 2023), et les systèmes alimentaires ne reçoivent toujours qu'environ 7 % des financements climatiques mondiaux, soit moins d'un dixième de ce dont ils ont besoin (Vishnumolakala et al., 2025), ce qui met en évidence un échec dans la mise en œuvre. Les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes et les jeunes africains, qui contribuent le moins à la crise climatique (GIEC, 2022) mais en subissent les conséquences les plus dures sous forme d'inondations, de sécheresses, de canicules, de mauvaises récoltes et d'un endettement croissant, ont attendu assez longtemps que la communauté internationale passe des discussions à la mise en œuvre et à l'action.

Le coût de ce retard se fait déjà sentir dans les campagnes africaines, où le changement climatique a réduit la croissance de la productivité agricole de 34 % depuis 1961 (GIEC, 2022) et où les catastrophes liées au climat ont touché au moins 13 millions de personnes à travers le continent rien qu'en 2025 (OMM, 2026). Comme le souligne le rapport de la SJWA à la COP31, les Parties ne doivent pas se demander s'il faut poursuivre les discussions, mais qui financera les mesures, dans quels délais, par l'intermédiaire de quelles institutions et avec quel niveau de responsabilité envers les communautés.



Les preuves existent, mais la mise en œuvre politique fait défaut

Bien que la SJWA soit restée bien en deçà de ses promesses de mise en œuvre, elle a généré des avancées que les Parties ne devraient pas écarter, notamment un premier atelier lors de la SB62 en 2025 sur les approches systémiques et holistiques de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, aux systèmes alimentaires et à la sécurité alimentaire, un deuxième atelier lors de la SB64 en 2026 sur l'identification des besoins et l'accès aux moyens de mise en œuvre, des rapports de synthèse annuels dressant un état des lieux des travaux liés à l'agriculture dans l'ensemble de la convention, ainsi qu'un portail en ligne de Charm el-Cheikh opérationnel (CCNUCC, 2024, 2026). Il s'agit là de contributions utiles plutôt que de résultats, et bien que les organes subsidiaires soient tenus de rendre compte des progrès et des résultats à la COP31 (CCNUCC, 2022), l'AFSA exige que la COP31 transforme ce bilan en une décision opérationnelle au lieu de renouveler le même cycle de rapports.

Lors de la SB64, le deuxième atelier a mis en évidence les obstacles auxquels se heurtent les producteurs pour accéder au financement et a identifié des opportunités claires pour l'agroécologie et les actions menées au niveau local (CCNUCC, 2026a) ; pourtant, les Parties ont reporté l'examen des rapports clés à la SB65 (CCNUCC, 2026b). De plus, le portail se contente encore principalement de diffuser des informations et ne garantit pas l'octroi de ressources. La COP31 doit adopter explicitement les conclusions de l'atelier, établir une feuille de route financée et transformer le portail en un mécanisme suivi publiquement, reliant les priorités définies par les producteurs au financement et au soutien technique.

L'AFSA exige une décision de mise en œuvre financée et assortie d'un calendrier précis

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), qui rassemble plus de 40 réseaux représentant environ 200 millions de petits producteurs alimentaires dans 50 pays africains, rejette tout résultat de la COP31 qui se contenterait de prolonger les ateliers ou de rebaptiser le dialogue «mise en œuvre». Pour les producteurs alimentaires africains, le critère déterminant est de savoir si les ressources et le pouvoir de décision parviennent aux communautés et permettent la mise en place de systèmes agricoles résilients, riches en biodiversité et garantissant la souveraineté alimentaire.

L'AFSA appelle la COP31 à établir un cadre dédié aux systèmes agricoles et alimentaires, axé sur la mise en œuvre, comprenant un plan d'action financé, des étapes annuelles, des responsabilités institutionnelles clairement définies et un examen public des progrès réalisés lors de chaque COP. Les Parties devraient intégrer l'agroécologie menée par les communautés dans les CDN et les PNA, avec des plans nationaux de mise en œuvre élaborés en collaboration avec les organisations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, d'autochtones, de femmes et de jeunes, plutôt que de leur être imposés.

La décision doit reconnaître explicitement l'agroécologie comme une approche éprouvée et viable pour l'adaptation et l'atténuation (FAO, 2018 ; HLPE, 2019 ; GIEC, 2022), y compris les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, la restauration des sols, la biodiversité et les systèmes alimentaires territoriaux, en tant qu'approche prioritaire pour l'adaptation et la résilience. Par ailleurs, les parties doivent noter qu'une reconnaissance sans lignes budgétaires, sans subventions accessibles et sans gouvernance dirigée par les producteurs ne constitue pas une mise en œuvre ; l'agroécologie doit donc être financée.

PRINCIPALES REVENDICATIONS

L'AFSA appelle les Parties à la COP31 à adopter une décision qui:

